

ARRÊTÉ n° 2026-101

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 28 AVRIL 2026

La Directrice de l'IUT Lumière

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral 2026-080 du 19/03/2026 ;
- Vu** l'arrêté 2026-084 du 19/03/2026 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 28 avril 2026,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 28 avril, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : salle 1.018

Président.e de bureau de vote : GAY Claudine

Assesseur.e 1 : AUMEUNIER Fabienne

Assesseur.e 2 : BONNET Patricia

Assesseur.e 3 : CARTON Valérie

Assesseur.e 4 : GOBET Sandrine

Assesseur.e 5 : HEDELIUS Nicolas

Assesseur.e 6 : MÉLÉ Marie

Assesseur.e 7 : ORSAT Sylviane

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Bron, le 07 avril 2026

Pour la Présidente,
La Directrice de l'IUT Lumière

Claudine GAY

